Centre Régional de la Propriété Forestière
Nord Pas de Calais Picardie

Forêt Privée Française

CODE DES BONNES PRATIQUES SYLVICOLES

Nord-Pas-de-Calais Picardie

Document édité d'après les arrêtés de
Monsieur le Préfet de la région Picardie en date du 25 Août 2005 et de
Monsieur le Préfet de la région Nord Pas de Calais en date du 12 Octobre 2005,
pour **l'ensemble des régions naturelles,**

Réalisé par le Centre Régional de la Propriété Forestière de Nord Pas de Calais Picardie (**C R P F**)

96 rue Jean Moulin 80000 AMIENS
Tél. : 03.22.33.52.00 Fax : 03.22.95.01.63 Courriel : nordpicardie@crpf.fr

Sommaire

- ✓ **Les trois principes d'une gestion durable** **3**
- ✓ **Pourquoi un code pour gérer durablement votre forêt ?** **4**
- ✓ **Les bonnes pratiques sylvicoles** **5**
- ✓ **Mode d'emploi** **6**
- ✓ **Types et évolutions de peuplements** **7**
- ✓ **La gestion des peuplements forestiers**
  - **Fiche n°1 : bonnes pratiques en renouvellement de peuplement** **8**
  - **Fiche n°2 : bonnes pratiques en peuplement régulier** **9**
  - **Fiche n°3 : bonnes pratiques en peuplement irrégulier ou mélange futaie-taillis** **10**
  - **Fiche n°4 : bonnes pratiques en peupleraie** **11**
  - **Fiche n°5 : bonnes pratiques en taillis** **12**
  - **Fiche n°6 : bonnes pratiques pour la gestion forestière avec un objectif cynégétique (chevreuil, cerf et sanglier)** **13**

Annexes

- ✓ **Les petits « plus » qui font une belle forêt (faune, flore, paysage)** **14**
- ✓ **Glossaire** **17**
- ✓ **Déclaration d'adhésion** **18**
- ✓ **Les techniciens forestiers des organismes à votre service** **19**

Les trois principes d'une gestion durable*

Garantir la pérennité des peuplements forestiers

- ✓ Assurer le renouvellement des arbres mûrs par régénération naturelle* ou plantation,
- ✓ Pratiquer régulièrement des coupes pour éviter une densité trop élevée et un vieillissement des peuplements plus vulnérables aux aléas climatiques et sanitaires
- ✓ Faire appel à des professionnels qualifiés pour les coupes et travaux non effectués par soi-même,
- ✓ Eviter d'exploiter sur des sols fragiles, notamment limoneux, par temps pluvieux,
- ✓ Rechercher l'équilibre sylvo-cynégétique par la régulation du gibier avant toute mise en régénération naturelle* ou plantation.

Valoriser son patrimoine et garantir un revenu

- ✓ Favoriser ou introduire la ou les bonnes essences au bon endroit en fonction de la nature du sol et du milieu,
- ✓ Sélectionner les arbres d'avenir, améliorer leur qualité et les éclaircir pour optimiser le revenu,
- ✓ Créer ou améliorer les voies d'accès, les aires de débardage ou de stockage pour permettre la récolte des bois et les travaux forestiers,
- ✓ Eviter de boiser ou d'exploiter, les milieux peu fertiles, peu accessibles, peu productifs, et donc peu rentables*,
- ✓ Privilégier les mélanges d'essences pour augmenter la résistance des peuplements aux maladies et aux aléas climatiques, mais aussi varier l'offre de bois pour le marché,
- ✓ Eclaircir les lisières pour minimiser les turbulences des vents violents.

Garantir la protection des milieux et du patrimoine collectif

- ✓ Eviter autant que possible le franchissement des cours d'eau lors de l'exploitation pour préserver leur qualité, leur faune et leur flore,
- ✓ Être attentif à la réglementation sur les captages d'eau potable et prévenir les risques de pollution (huile de vidange, bidons),
- ✓ Limiter en raisonnant mieux l'utilisation des produits chimiques homologués,
- ✓ Chercher à préserver les mares, lisières, clairières et quelques arbres morts (y compris au sol)
- ✓ Préserver les espèces protégées ou menacées en conservant un habitat favorable,
- ✓ Prendre en compte le patrimoine « bâti » (monuments, sites historiques).
- ✓ Favoriser la diversité biologique* et les espèces remarquables par des pratiques adaptées ou diversifiées

Les fiches jointes permettent l'application de ces principes dans chaque grand type de peuplement.

POURQUOI UN CODE POUR GERER DURABLEMENT VOTRE FORET ?

Cette démarche volontaire vous permet d'attester que vous gérez votre forêt dans un souci de gestion durable*.

Lorsque vous possédez une forêt de moins de 25 hectares qui ne fait pas l'objet d'un document de gestion, **vous pouvez adhérer librement** au code de bonnes pratiques sylvicoles. L'engagement est alors pris pour une durée de dix ans, renouvelable à terme.

Source : CRPF Franche Comté

- ✓ **Affirmer votre attachement à la production de bois de qualité, dans le respect de la biodiversité* et du milieu naturel,**
- ✓ **Apprendre à améliorer votre gestion et valoriser votre patrimoine,**
- ✓ **Faciliter vos contacts avec les organismes de la Forêt Privée et recevoir l'agenda des réunions techniques,**
- ✓ **Accéder aux aides publiques pour les investissements forestiers,**
- ✓ **Bénéficier de mesures fiscales pour les donations, les successions et l'ISF.**

Pensez-y

Ce document vous donne les bases d'une bonne gestion. Il constitue une première approche. Celle-ci devrait être complétée par un véritable programme des interventions (travaux et coupes).
Ce programme se prévoit dans le Plan Simple de Gestion (PSG).

Pour cela, contactez votre gestionnaire ou consultez la liste en annexe.

Comment s'engager ?

Après avoir lu les pages qui suivent, vous renseignez et signez la déclaration jointe, puis l'envoyez au Centre Régional de la Propriété Forestière qui l'enregistrera.

Vous vous impliquez ainsi personnellement dans le processus de bonne gestion des forêts de Picardie et du Nord-Pas de Calais.

LES BONNES PRATIQUES SYLVICOLES
Mode d'emploi

Etre propriétaire forestier c'est raisonner en gestionnaire pour aujourd'hui et pour demain

➢ Identifier les grandes fonctions de la forêt

Les forêts de Picardie et du Nord Pas de Calais ont été façonnées au cours des siècles par des générations de forestiers : On parle de «forêts cultivées». **Celles-ci se situent à la base d'une filière économique porteuse d'emplois et de ressources : travaux, vente de bois, chasse, flore...** Cette production de biens et services permet l'entretien et la préservation des écosystèmes forestiers ainsi que son accessibilité. Ensuite, le propriétaire peut découvrir ou valoriser les formidables potentialités environnementales et sociales de ces milieux riches et diversifiés.

Il est conseillé au propriétaire d'aller dans son bois et de répondre à la première question essentielle :

« Qu'y a-t-il dans mes bois »

➢ Bien connaître pour bien gérer : s'informer, se former

- **Connaître les limites de sa propriété et pouvoir accéder aux parcelles**.
  Il est important de connaître le périmètre exact et les limites de parcelle pour leur gestion. L'accès aux parcelles forestières permet d'exploiter du bois, de travailler en forêt, mais aussi de surveiller la santé des peuplements. L'accès nécessite un minimum de voies et chemins.

- **Connaître ses potentialités forestières**.
  Cette connaissance est l'un des principes de base de la bonne gestion. Elle permet de prendre la bonne décision et d'optimiser le développement de chaque espèce d'arbre dans le respect de ses exigences. Portez une grande attention à la nature du sol, au relief et à la végétation de chaque parcelle forestière.

- **Connaître la valeur de ses bois**.
  L'apprécier permet d'orienter ses choix : la richesse économique**,** trop souvent méconnue, est représentée par la qualité et la quantité des arbres de la forêt.

- **Connaître son patrimoine naturel.**
  L'identification des richesses du patrimoine naturel et culturel, leur respect et leur mise en valeur éventuelle contribuent à la qualité de sa propriété.

LES BONNES PRATIQUES SYLVICOLES
Mode d'emploi

➢ Se fixer les objectifs et définir ses moyens

La question primordiale à se poser est :

« Qu'est-ce que je veux faire de ma forêt ?»

Puis :

« Quels sont les moyens humains et financiers dont je dispose ? »

En fonction des priorités qui se dégageront :

« Quelles actions dois-je engager pour y arriver dans les meilleures conditions ?»

Exemples d'objectifs d'une bonne gestion sylvicole :

- ✓ *permettre de produire, à des coûts raisonnables, du bois de qualité pour les générations actuelles et futures et de valoriser son patrimoine,*
- ✓ *protéger la qualité des sols et de l'eau,*
- ✓ *valoriser le potentiel cynégétique,*
- ✓ *préserver le milieu et ses diversités végétale et animale,*
- ✓ *participer à la qualité des paysages et valoriser les fonctions sociales de la forêt*

La fiche **« Types et évolution des peuplements »** est destinée à faciliter le diagnostic des peuplements.

Les Fiches **« Peuplements** » donnent des indications pour :

- pratiquer une bonne sylviculture
- adopter une gestion durable
- attirer l'attention du propriétaire sur des points importants pour éviter des écueils.

TYPES ET ÉVOLUTIONS DES PEUPLEMENTS

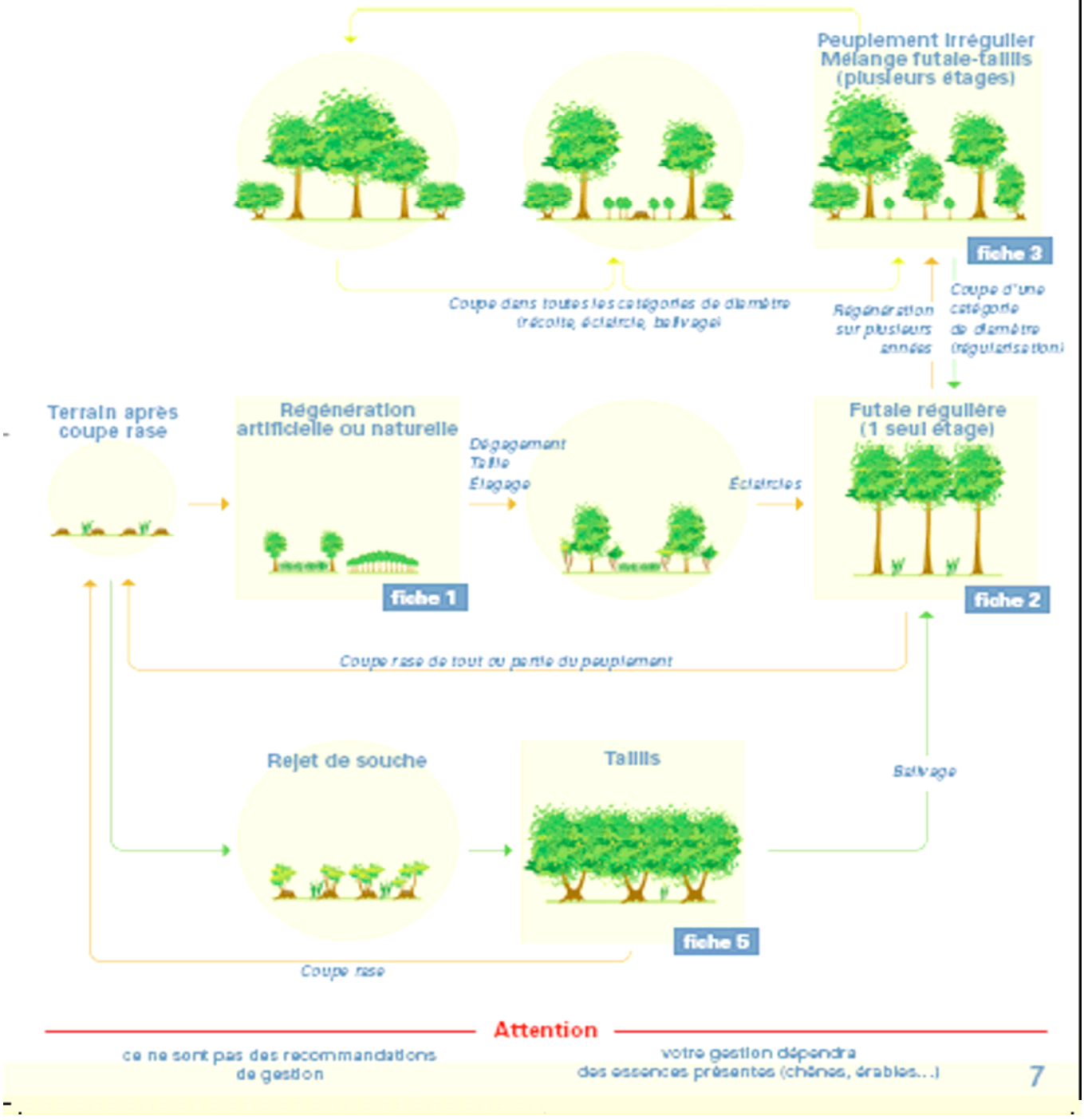

FICHE n° 1

BONNES PRATIQUES EN RENOUVELLEMENT DE PEUPLEMENT

Description générale

Les renouvellements peuvent être artificiels par plantation ou naturels par régénération*.

ATTENTION

- ✓ *Les premières années sont déterminantes pour la réussite du renouvellement.*
- ✓ *La qualité des arbres se détermine durant les 10-15 premières années.*
- ✓ *Les sols, notamment limoneux, sont fragiles : des cloisonnements les préservent.*
- ✓ *Diversifier les essences limitent les risques de mauvaise reprise et l'attaque de parasites.*
- ✓ *Penser au changement climatique lors du choix des essences à planter et privilégier les provenances régionales.*
- ✓ *Planter immédiatement après coupe revient à négliger les capacités de la forêt à se régénérer naturellement avec des essences parfois intéressantes et adaptées.*

Pratiquer une bonne sylviculture c'est :

- ✓ préparer le terrain pour une bonne installation des plants ou semis*,
- ✓ choisir ou favoriser des essences adaptées aux stations*,
- ✓ installer avec soin des plants de qualité, d'une provenance adaptée, et les protéger si nécessaire contre le gibier,
- ✓ maitriser sans l'éliminer la végétation concurrente,
- ✓ favoriser et doser les mélanges d'essences,
- ✓ améliorer la forme des arbres par la taille de grosses branches et des fourches,
- ✓ optimiser la qualité de la bille des arbres d'avenir par l'élagage.

L'objectif est d'obtenir des arbres vigoureux, bien conformés, équilibrés et régulièrement répartis au stade de la jeune futaie.

Et pour une gestion durable* :

- ✓ profiter des variations de stations* pour installer ou favoriser le mélange d'essences différentes,
- ✓ penser aux richesses des milieux avant de boiser, reboiser ou régénérer des zones peu productives,
- ✓ bien raisonner les pratiques de gestion et leur impact dans les secteurs riches en espèces remarquables.

Une plantation ou une régénération naturelle soignée et diversifiée contribue à la vigueur et à la santé future du peuplement, préalable nécessaire à la production de bois d'oeuvre de qualité.

BONNES PRATIQUES EN PEUPLEMENT RÉGULIER

Description générale

Il s'agit de peuplements feuillus, résineux ou mélangés, issus de plantation ou de régénération naturelle*, où toutes les tiges sont sensiblement du même âge et où une catégorie de diamètre domine très nettement.

ATTENTION

- ✓ *Des éclaircies trop brutales isolent les arbres qui se couvrent de gourmands*.*
- ✓ *Pour améliorer la stabilité des peuplements, il faut rendre les lisières perméables aux vents et les éclaircir de la même façon que le reste du peuplement.*
- ✓ *Le retard d'éclaircie et la capitalisation excessive augmentent les risques phytosanitaires, de chablis et diminuent fortement la productivité.*

Pratiquer une bonne sylviculture c'est :

- ✓ sélectionner les plus beaux sujets dans les jeunes peuplements (arbres d'avenir) et les favoriser,
- ✓ pratiquer des coupes d'éclaircies précoces, régulières et raisonnées qui permettent de diminuer progressivement la densité des tiges afin que les arbres d'avenir se développent en bénéficiant de suffisamment de lumière :
  - ⇨ tous les 4 à 6 ans dans le jeune âge,
  - ⇨ tous les 6 à 10 ans en futaie adulte,
- ✓ améliorer la qualité du bois des arbres d'avenir en réalisant assez tôt l'élagage ou le complément d'élagage de la bille de pied.

Et pour une gestion durable* :

- ✓ assurer un apport régulier de lumière au sol grâce aux éclaircies, pour installer ou maintenir du sous-bois, améliorer l'humus, développer la diversité biologique* et augmenter les zones d'alimentation des animaux,
- ✓ éliminer progressivement les plus proches voisins favorise le développement des arbres d'avenir. Cela renforce leur vitalité et permet le maintien en bonne santé du peuplement, ainsi qu'une meilleure stabilité vis à vis du vent et de la neige.

L'objectif est de concentrer les efforts de sylviculture pour une production de qualité sur les arbres d'avenir.

FICHE n° 3

BONNES PRATIQUES EN PEUPLEMENT IRREGULIER OU MELANGE FUTAIE-TAILLIS

Description générale

Issus de la gestion en taillis sous futaie, ces peuplements sont très hétérogènes. Ils se caractérisent par un mélange d'arbres de futaie (souvent vieux et de gros diamètre) et un sous-étage de taillis et de tiges de franc pied dont de nombreuses tiges sont montées dans l'étage dominant.

.

ATTENTION

- ✓ *Un bon diagnostic du peuplement (essences, qualité, richesse) est nécessaire pour la gestion.*
- ✓ *Ces peuplements sont souvent âgés. Il est important de les rajeunir.*
- ✓ *Un réseau suffisamment dense de cloisonnements d'exploitation est nécessaire pour faciliter les travaux, les exploitations, la gestion et préserver l'avenir du peuplement (semis*, perches) et les sols.*
- ✓ *Récolter des arbres sans repérer ou ménager des tiges d'avenir, mène à un appauvrissement du peuplement.*

Pratiquer une bonne sylviculture c'est :

- ✓ Favoriser tout arbre quelle que soit sa dimension si :
  - l'essence est adaptée au sol,
  - l'arbre est capable de produire du bois de qualité,
  - il ne gêne pas un autre arbre d'un meilleur avenir que lui
- ✓ Couper un arbre si sa vente est optimale ou s'il y a un souci sanitaire,
- ✓ Pratiquer des éclaircies régulières (6 à 10 ans) mais de faible intensité (15 à 20 m3/ha),
- ✓ Eviter les coupes rases supérieures à 0,5 hectares
- ✓ Baliver le taillis en évitant la coupe rase pour maintenir la qualité des arbres d'avenir et éviter une surabondance de la ronce,
- ✓ Couper à ras le peuplement s'il est sans avenir pour le régénérer par plantation. La surface ne doit pas être trop importante.

Et pour une gestion durable* :

- ✓ Bien choisir les entrepreneurs lors de l'exploitation pour éviter de compromettre l'avenir de ses peuplements et de ses sols,
- ✓ Favoriser le mélange d'essences,
- ✓ Installer des layons de 4-5 mètres de large tous les 25-30 m pour canaliser le passage des engins de débardage.

L'objectif est de concentrer les efforts de sylviculture pour une production de qualité sur les arbres d'avenir.

BONNES PRATIQUES EN PEUPLERAIE

Description générale

Grâce à sa productivité, le peuplier occupe une large place dans nos vallées mais aussi dans nos forêts où il constitue une production relais permettant un revenu à court terme.
Les peuplements sont issus de la plantation de cultivars* c'est à dire de peupliers sélectionnés pour leur vigueur de croissance, leur résistance aux maladies, la qualité de leur bois…

ATTENTION

- ✓ *Prendre en compte la richesse biologique du milieu avant de décider sa gestion.*
- ✓ *Réserver la populiculture aux stations* parfaitement adaptées à cette essence, en évitant notamment les zones les plus mouilleuses*,*
- ✓ *Eviter de drainer les sols trop mouilleux car les investissements sont onéreux et la rentabilité incertaine.*
- ✓ *Eviter de planter en sol tourbeux et à proximité immédiate des cours d'eau (3 à 5 m).*

Pratiquer une bonne populiculture c'est :

- ✓ choisir les cultivars* en fonction de ses sols, de la profondeur de la nappe d'eau,
- ✓ préparer le terrain pour une bonne installation des plants,
- ✓ adopter des densités de plantation faibles (8x8 ou 7x7 mètres),
- ✓ installer avec soin des plants de qualité et les protéger si besoin, contre le gibier,
- ✓ améliorer la qualité de la bille de pied par la taille de formation, suivie de son élagage progressif.

Et pour une gestion durable* :

- ✓ Implanter plusieurs cultivars* dans une plantation (1 cultivar* pour 2 ou 3 ha) permet de mieux se prémunir des risques de maladies. En effet la résistance aux différentes maladies évolue assez rapidement, et risque de mettre en péril certaines grandes plantations comportant un seul cultivar*,
- ✓ ne pas fertiliser les sols car de nombreux essais ont prouvé l'inutilité des apports d'engrais dans les terrains de vallée,
- ✓ savoir valoriser l'existant notamment lorsque l'aulne ou parfois le frêne est déjà présent.
- ✓ L'aulne peut donner de meilleurs résultats que le peuplier sur des sols très mouilleux.

L'objectif est de produire des arbres en une vingtaine d'année ayant un maximum de qualité « déroulage » c'est à dire bien taillés et élagués.

BONNES PRATIQUES EN TAILLIS

Description générale

Il s'agit de peuplements feuillus, constitués de cépées (rejets de souches) d'essences variées, mais de même âge, avec parfois quelques tiges issues de semis*. Le peuplement en taillis* est rarement intéressant à conserver.

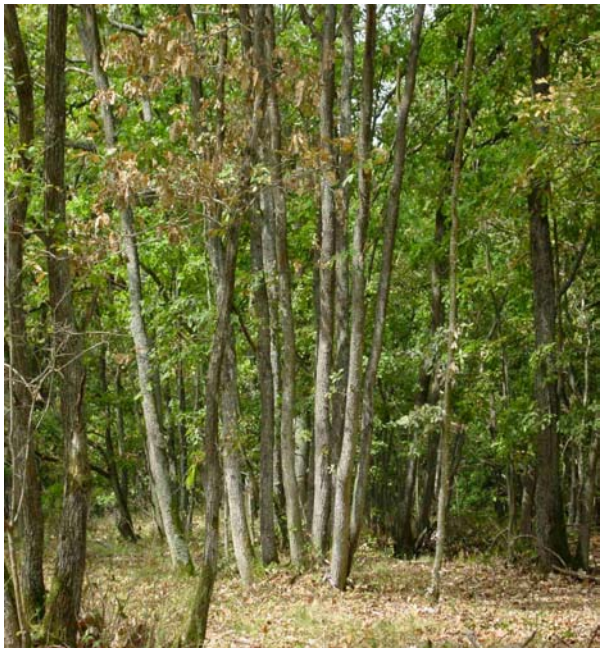

ATTENTION

- ✓ *Bien réfléchir avant de boiser ou reboiser des zones peu productives, parfois riches biologiquement.*
- ✓ *Le balivage* ne doit pas être tenté dans les zones où les baliveaux sont trop filiformes et donc instables.*
- ✓ *Les éclaircies après balivage* ne doivent pas trop isoler les arbres d'avenir pour éviter l'apparition de gourmands* ou les coups de soleil.*
- ✓ *Il n'est pas conseillé de baliver des taillis* très âgés notamment au delà de 30 ans. Il est alors nécessaire de régénérer soit en taillis* par les rejets soit en futaie par les semis*.*

Pratiquer une bonne sylviculture c'est :

Trois modes de gestion sont possibles :

- ✓ passer à une futaie lorsque le taillis* comporte des essences de valeur adaptées à la station*. Il faut sélectionner (baliver) et éclaircir les plus beaux arbres.
  - La densité minimale est de 100 tiges par hectare.
  - Un accompagnement est conservé parmi les brins de qualité secondaire.
  - Les principes de la futaie régulière s'appliquent ensuite et notamment les éclaircies,
  - réaliser des cloisonnements de 4-5 mètres de large tous les 25-30 mètres pour minimiser les dégâts aux arbres et au sol,
- ✓ passer à une futaie, lorsque le taillis* n'est pas balivable. Il faut couper à ras par petites surfaces puis planter des essences adaptées à la station*,
- ✓ Si vous le souhaitez vraiment, continuer la gestion en taillis*. Dans ce cas bien araser les souches lors de la coupe rase.

Et pour une gestion durable* :

- ✓ évoluer, si possible, du taillis* vers la futaie, sans passer nécessairement par la coupe rase. La fertilité du sol est mieux préservée et la production de bois d'œuvre est plus importante,
- ✓ mettre en valeur par le balivage* des tiges d'essences minoritaires et diversifiées,
- ✓ conserver de petites zones de taillis* coupées fréquemment (tous les 15 ans) pour réaliser des zones de quiétude pour la faune et notamment le gibier.

BONNES PRATIQUES POUR UNE GESTION FORESTIERE COMPRENANT UN OBJECTIF CYNEGETIQUE

Principe fondamental

Le cycle de renouvellement de la forêt est beaucoup plus long que celui du gibier : **C'est la faune qui doit s'adapter aux conditions d'accueil de la forêt et non l'inverse**. En revanche, une gestion forestière adaptée améliore la capacité d'accueil.

Description générale

Les forêts offrent un biotope très favorable, notamment pour la grande faune et le petit gibier. Le propriétaire doit définir ses objectifs de population après avoir évalué la capacité d'accueil et les besoins des chasseurs.

ATTENTION

- ✓ *Toujours donner la priorité à la gestion forestière sous peine de voir se dégrader ses peuplements.*
- ✓ *Regarder attentivement le plan de chasse annuel de mon locataire afin de vérifier si ses demandes de bagues sont suffisantes, donc compatibles avec ma sylviculture.*
- ✓ *Ne pas favoriser l'extension géographique du cerf, dont les dégâts dans les peuplements forestiers sont parfois irréversibles.*
- ✓ *Proscrire les surdensités en chevreuils, sangliers et cerfs qui sont incompatibles avec le renouvellement des peuplements.*
- ✓ *En cas de problème de surdensité et de dégâts, je contacte le CRPF qui a des représentants aux commissions de plan de chasse.*

Pratiquer une bonne sylviculture c'est :

- ✓ Pratiquer des éclaircies régulières qui favorisent le développement de la végétation au sol et augmentent ainsi la richesse alimentaire disponible pour les cervidés et le sanglier.
- ✓ Favoriser une mosaïque de peuplements créant des zones de quiétude et d'alimentation,
- ✓ Favoriser des peuplements aux essences diversifiées notamment celles à fruits ou à graines,
- ✓ Créer et entretenir régulièrement des chemins et voies d'accès (notamment des cloisonnements) favorables à la sylviculture et la réalisation du plan de chasse,
- ✓ Adapter les densités de grand gibier à la capacité d'accueil de la forêt.

Et pour une gestion durable* :

- ✓ Une attention particulière peut être portée au maintien de clairières, de peuplements et d'essences variées, offrant des espaces d'alimentation et de remise aux animaux,
- ✓ Maintenir et entretenir les mares présentes,
- ✓ Adapter la date des travaux mécaniques aux dates de reproduction des espèces
- ✓ Eviter ou limiter l'agrainage l'automne et l'hiver.

L'objectif est de pratiquer une gestion dynamique pour augmenter la capacité d'accueil de la forêt tout en évitant la surdensité qui compromet la régénération.

LES PETITS "PLUS" QUI FONT UNE BELLE FORÊT

Ce supplément évoque un certain nombre de pratiques qui peuvent améliorer la gestion courante. La prise en compte de ces éléments peut parfois générer des surcoûts d'exploitation qu'il faut apprécier. Des contreparties financières seraient, dans ce cas, justifiées pour ces services d'intérêt collectif.

Sylviculture et diversité végétale

Les mélanges d'essences sont généralement spontanés. La diversité végétale ligneuse ou herbacée, "productive ou non de bois d'œuvre", contribue à une meilleure santé de la forêt et améliore l'accueil de la faune sauvage. De plus, certaines essences disséminées tels les fruitiers peuvent être d'un excellent rapport pour les propriétaires. Cette biodiversité* est donc l'alliée du forestier, y compris durant la phase de renouvellement du peuplement où il est plus favorable et moins onéreux de la maîtriser que de l'éradiquer. **Une sylviculture attentive permettra de favoriser cette diversité naturelle.**

Photo : Allegrini

Sylviculture et petite faune

La diversité d'âges, d'essences et de types de peuplements est très favorable à la petite faune. Les lisières, les mares, le lierre sur les troncs, le bois mort et les petits espaces ouverts sont généralement très appréciés des oiseaux et des chauves-souris. Des opérations simples d'entretien et, d'éclaircies régulières pour les lisières, permettent le maintien de cette petite faune.

Sylviculture et insectes

L'équilibre naturel entre les insectes utiles et les "ravageurs" est favorisé par la diversité des peuplements et des opérations sylvicoles.
Le maintien de petites clairières et de quelques bois morts au sol ou sur pied sont bénéfiques à la richesse en insectes. Une attention particulière sera portée pour ne pas conserver ces arbres morts en bordure de chemin ou de route pour des raisons de sécurité.

Sylviculture et paysage

Le paysage n'est pas immuable et il évolue au gré des activités humaines. Une opération sylvicole peut le modifier momentanément ou durablement. L'essentiel, avant d'agir, est d'avoir conscience des conséquences paysagères de telle ou telle action sylvicole Des adaptations sont souvent possibles pour "adoucir" les contours d'une coupe, d'un boisement ou d'un chemin sans remettre en cause l'efficacité de l'opération.

Glossaire

Balivage : éclaircie d'amélioration d'un mélange futaie-taillis consistant à favoriser les arbres de franc-pied ou par défaut issu du taillis. Sélection d'environ 100 tiges par hectare et mise en lumière de leur houppier (tête).

Biodiversité ou diversité biologique : Variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes.

Cultivar : variété de peuplier sélectionné pour ses performances (rectitude, branchaisons, résistance aux maladies…). Tous les arbres d'un même cultivar ont le même patrimoine génétique.

Franc-pied : tige provenant de la germination d'une graine.

Gestion durable : Gestion et utilisation des forêts et terrains boisés d'une manière et d'une intensité, telles qu'elles maintiennent leur diversité biologique*, leur productivité, leur capacité de régénération, leur vitalité et leur capacité à satisfaire, actuellement et pour le futur les fonctions énomiques, écologiques et sociales. Cette gestion implique un équilibre sylvo-cynégétique harmonieux permettant la régénération des peuplements dans des conditions économiques satisfaisante pour le propriétaire.

Gourmands : petites branches qui se développent sur le tronc suite à une mise en lumière des bourgeons dormants. Ils déprecient fortement la qualité des grumes.

Enrichissement : reboisement* de faible surface, dans les trouées d'un peuplement ou d'une régénération naturelle.

Milieux peu fertiles, peu productifs et donc peu rentables : exemples : landes, certaines zones humides, tourbières et coteaux calcaires.

Reboisement : plantation après coupe rase.

Régénération naturelle : ensemble des semis naturels permettant la régénération de la parcelle.

Semis : jeune plant provenant de la germination d'une graine.

Station forestière : étendue de terrain homogène pour les facteurs de croissance des arbres, définie principalement par son relief, son climat local et son sol.

Station mouilleuse en peupleraie : Station forestière pour laquelle le niveau de l'eau en été est situé à moins de 50 cm de la surface.

Taillis : au sens strict, tiges provenant de rejets de souches

CODE DE BONNES PRATIQUES SYLVICOLES

DÉCLARATION D'ADHÉSION

Je soussigné(e)

***Nom, prénom** : ……..……*
***Adresse** :*
……..……
……..……
……
***Code Postal** : ……**Ville** :…… ……**Tél.** : ……..*

Agissant en tant que : Propriétaire (1) – Mandataire d'un GF (2) – Co-indivisaire (3)
Autre situation à préciser au verso

des parcelles cadastrales désignées page suivante (4)

Après avoir pris connaissance de ce document, déclare adhérer pour une durée de 10 ans à compter de la date de signature, au Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles de Nord-Pas-de-Calais/Picardie. Cette démarche permettra de présumer d'une gestion durable* pour ma forêt, d'accéder aux possibilités d'aides publiques et de bénéficier de mesures fiscales spécifiques à la forêt.

Ainsi je m'efforcerais d'appliquer pour mes parcelles boisées les actions suivantes :

- **Suivre les principes de gestion durable* (pages 4 et 5)**
- **Suivre pour mes parcelles boisées les recommandations des fiches correspondantes aux différents types de peuplements que je possède,**
- **Favoriser les interventions ou leurs conditions qui préservent les sols,**
- **Veiller attentivement au renouvellement de mes peuplements,**
- **Choisir les essences adaptées à mes sols et au climat**
- **Surveiller, et limiter si nécessaire, les densités de grand gibier**
- **Veiller à la préservation des milieux remarquables en adaptant ma gestion.**

Conformément au code forestier, je m'engage en cas d'exécution d'une coupe rase de régénération (fiche 1), à prendre dans les 5 ans, en l'absence de régénération naturelle* suffisante, les mesures nécessaires pour assurer la reconstitution du peuplement.

Je m'engage d'autre part, hors du cas des coupes de régénération, à n'exécuter aucune coupe de manière à mettre en péril la pérennité et la qualité du peuplement, notamment par l'enlèvement de plus de la moitié des arbres de la futaie qui aboutirait à une décapitalisation de la forêt.

***Fait à** …… **le** …… ……*

Signature

Formulaire à renseigner et envoyer au CRPF Nord Pas de Calais Picardie,
96 rue Jean Moulin – 80000 AMIENS

NB : tout formulaire incomplet sera renvoyé à son expéditeur (voir au verso)

Désignation cadastrale

Commune	**Section**	**Numéro**	**Surface** (en ha)	**Numéro de fiche(s) de peuplement(s) concerné(s)** (voir pages du CBPS)	**Essence(s) principale(s)**

Autres situations à préciser :

……
……

Noms et signatures des co-indivisaires, le cas échéant **:**
……
……

Facultatif :

Origine de la démarche d'engagement :

Formation ou expérience forestière :

Joindre obligatoirement :

- **un extrait de carte IGN au 1/25 000** avec la localisation des parcelles,
- **une photocopie du plan cadastral** des parcelles avec leur numéro, *et si possible un extrait de matrice cadastrale récent (pour confirmer le titre de propriété et l'existence de droits partagés).*

---

(1) Si les parcelles sont grevées d'un droit réel de jouissance, la déclaration d'adhésion est signée conjointement par le propriétaire et le titulaire de ce droit (usufruitier, emphytéote, …) qui doit alors être identifié.
(2) Pour un groupement forestier, indiquer son nom et joindre le mandat avec la signature du gérant.
(3) En cas d'indivision, les noms et signatures de l'ensemble des co-indivisaires sont à donner.
(4) Compléter le tableau si nécessaire.

Des organismes forestiers à votre service

CRPF ("la chambre consulaire des forestiers")

☞ **Centre Régional de la Propriété Forestière Nord Pas de Calais - Picardie**
96 rue Jean Moulin - 80000 AMIENS - Tél : 03 22 33 52 00 - Fax : 03 22 95 01 63 - E-mail : nordpicardie@crpf.fr

Administration

☞ **Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt du Nord Pas de Calais (DRAF)-**
Cité Administrative - BP 505 - 59022 LILLE Tél : 03 20 96 41 41 - Fax : 03 20 96 41 99
E-mail : direction.draf-nord-pas-de-calais@agriculture.gouv.fr

☞ **Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Nord (DDAF)-** Cité Administrative
BP 505 - 59022 LILLE Tél : 03 20 96 41 41 - Fax : 03 20 96 41 99 - E-mail : ddaf59@agriculture.gouv.fr

☞ **DDAF du Pas de Calais -** 13, Grand'Place - BP 912 - 62022 ARRAS Tél : 03 21 50 03 03 - Fax : 03 21 50 30 30
E-mail : ddaf62@agriculture.gouv.fr

☞ **DRAF de Picardie -** Allée de la Croix Rompue - 518, rue Saint Fuscien 80092 AMIENS Cedex 3
Tél : 03 22 33 55 55 - Fax : 03 22 33 55 50 - E-mail : draf-picardie@agriculture.gouv.fr

☞ **DDAF de la Somme -** Centre Administratif Départemental - 1, Bd du Port 80032 AMIENS Cedex 1
Tél : 03 22 97 23 00 - Fax : 03 22 97 23 08 - E-mail : ddaf80@agriculture.gouv.fr

☞ **DDAF de l'Aisne -** Cité Administrative - 02016 LAON Cedex Tél : 03 23 26 21 00 - Fax : 03 23 26 21 21
E-mail : ddaf02@agriculture.gouv.fr

☞ **DDAF de l'Oise -** 29, Bd Amyot d'Inville - 60021 BEAUVAIS Cedex Tél : 03 44 06 43 43 - Fax : 03 44 06 43 00
E-mail : ddaf60@agriculture.gouv.fr

Gestionnaires

☞ **Groupement de Gestion et de Productivité Forestière d'Amiens -** 96 rue Jean Moulin
80000 AMIENS - Tél : 03 22 45 35 22 Fax : 03 22 45 34 02 - E-mail : ggpfa@nnx.com

☞ **Groupement Sylvicole Axonien -** Maison de l'Agriculture de l'Aisne - 1, rue René Blondelle - 02007 LAON
Tél : 03 23 23 35 06 Fax : 03 23 23 20 17 - E-mail : contact@foret-aisne.com

☞ **Coopérative Bois Forêt -** BP 159 - 27, rue d'Amiens - 60281 MARGNY LES COMPIEGNE - Tél : 03 44 90 36 00
Fax : 03 44 90 36 01 E-mail : bois.foret@wanadoo.fr

☞ **Coopérative Forestière du Nord -** 6, Place de la Piquerie - 59132 TRELON - Tél : 03 27 59 71 27
Fax : 03 27 59 73 87 E-mail : contact@cofnor.com

☞ **Délégué des Experts agréés Nord Pas de Calais et Picardie -** 18 rue Cler - 75007 PARIS
Tél : 01 45 50 42 25 Fax : 01 45 50 42 25 - E-mail : cniefeb.nord-picardie@foret-bois.com

Syndicats

☞ **Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de l'Oise -** BP 159 - 27, rue d'Amiens 60281 MARGNY LES COMPIEGNE - Tél : 03 44 90 36 05 - Fax : 03 44 36 00 22 - E-mail : syndicat.forestier.oise@wanadoo.fr

☞ **Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de la Somme -** 96 rue Jean Moulin
80000 AMIENS Tél : 03 22 95 80 80

☞ **Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de l'Aisne -** Maison de l'Agriculture - 1, rue René Blondelle 02007 LAON - Tél : 03 23 23 35 06 - Fax : 03 23 23 20 17 - E-mail : contact@foret-aisne.com

☞ **Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Nord -** 6, Place de la Piquerie
59132 TRELON - Tél : 03 27 59 71 27 Fax : 03 27 59 73 87 - E-mail : contact@cofnor.com

☞ **Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Pas de Calais -** 4 rue du Moulin
62990 ROYON Tél : 03 21 90 61 32 - Fax : 03 21 90 61 32 - E-mail : serge.de-hauteclocque@wanadoo.fr

Centre Régional de la Propriété Forestière
Nord Pas de Calais Picardie

Des organismes forestiers à votre service

Forêt Privée Française

- Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Pas de Calais

- DDAF du Nord
- DRAF du Nord - Pas de Calais

- Coopérative Forestière du Nord
- Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs du Nord

- DDAF du Pas de Calais

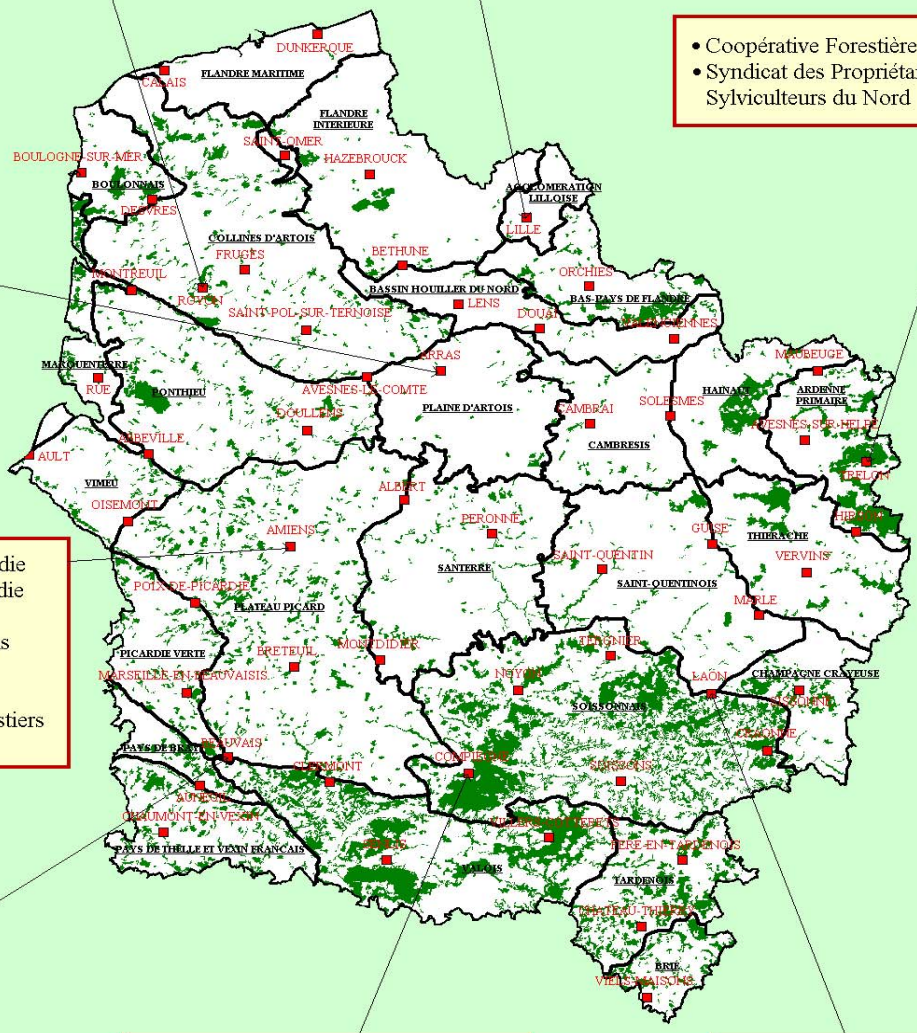

- CRPF Nord Pas de Calais Picardie
- PEFC Nord Pas de Calais Picardie
- Groupement de Gestion et de Productivité Forestière d'Amiens
- DDAF de la Somme
- DRAF de la Picardie
- Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de la Somme

- DDAF de l'Oise

- Coopérative Bois Forêt
- Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de l'Oise

- Groupement Sylvicole Axonien
- DDAF de l'Aisne
- Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs de l'Aisne

- Délégué des experts agréés Nord Pas de Calais Picardie (PARIS)

Forêts de plus de 25 ha (source : Corine Land Cover)

Limites des régions forestières (source : IFN)

Réalisation : janvier 2006

Dossier coordonné par Xavier ROUSSET et Sylvain PILLON